

République Française

MAIRIE
de
STE-MARIE-AUX-CHÊNES

Département de la Moselle



PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES
DU 14 MARS 2014

Date de la convocation : 28 février 2014.

Acte exécutoire à compter du 17 mars 2014.

Affiché en mairie le 17 mars 2014.

Séance du quatorze mars deux mille quatorze.

Sous la présidence de Monsieur Marcel KLAMMERS, maire.

Conseillers élus : 23
Conseillers présents : 18
Conseillers votants : 20

Étaient présents : KLAMMERS M., WATRIN R., CADONA R., CAMPAGNOLO J.-L., CAYRÉ C., DARTIGUES M., FRANIA A., COVALCIQUE H., CRAPANZANO N., CUNY P., DOROSZEWSKI É., FIUMARA J., FLEURY V., HAJDRYCH N., STEFANIAK E., SUBTIL M., VEDEL C., WEBER G.

Étaient excusés : ALBANESE L., MULLER P., RAUBER J.

Les conseillers suivants avaient délégué leur mandat respectivement à : MARTARELLO S. pouvoir à CAMPAGNOLO J.-L., NEUBERT I. pouvoir à DARTIGUES M.

La séance débute à 20h00 et se termine à 22h00.

Le Maire,
Marcel KLAMMERS

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES DU 14 MARS 2014

DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

POINT N° 1 Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2014

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

POINT N° 2 : Vote du Budget Primitif 2014

POINT N° 3 : Fiscalité Directe Locale 2014

POINT N° 4 : Octroi de subventions aux associations

RESSOURCES HUMAINES

POINT N° 5 : Recrutement d'un emploi d'avenir

TRAVAUX

POINT N° 6 : Construction d'un hall sportif – sous-traitance

POINT N° 7 : Requalification de la Cité Minière Sainte Marie secteur 2 : avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre

POINT N° 8 : Requalification de la Cité Minière Sainte Marie secteur 2 : travaux sur les réseaux secs

POINT N° 9 : Requalification de la Cité Minière Sainte Marie secteur 2 : achat de candélabres

POINT N° 10 : Réfection du bâtiment bibliothèque : étude de faisabilité

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES
DU 14 MARS 2014

DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales dispose que les conseillers municipaux sont tenus de désigner un secrétaire de séance au début de chaque réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal désigne Rachèle CADONA comme secrétaire de séance.

POINT N° 1 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2014

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 février 2014 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2014.

**AFFAIRES
BUDGÉTAIRES**

POINT N° 2 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Maire présente le projet de budget 2014 examiné préalablement en commission des Finances le 6 mars 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte-tenu des résultats reportés 2013 :

- DÉCIDE à l'unanimité d'approuver le budget 2014 qui s'équilibre à la somme de 4 009 777,06 € en section de fonctionnement et de 3 671 964,33 € en section d'investissement.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 3 : FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE les taux de la fiscalité directe pour 2014 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 16,61 %

- Taxe foncière bâti : 14,37 %
- Taxe Foncière non bâti : 54,24 %
- CFE : 20,04 %

- INSCRIRA au budget la recette en résultant ainsi que les produits des différentes taxes et allocations nécessaires à l'équilibre du budget.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 4 : OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations :

SOUS FORME D'UN ACOMPTE (Solde à venir)

- ASP Aïkibudo	1 400 €
- ASP Basket de Sainte Marie-aux-Chênes	10 000 €
- ASP Football	5 000 €
- Judo Club	1 800 €
- ASP Tennis	1 700 €
- ASP Tennis de Table	4 000 €

SOUS FORME D'UN VERSEMENT UNIQUE :

- ASP Pétanque de Sainte Marie-aux-Chênes	460 €
- Club canin de Sainte Marie-aux-Chênes	200 €
- Chorale Chœur de Chênes	650 €
- Quercus 16	150 €
- FNACA	255 €
- Souvenir Français	155 €
- UNC	255 €
- Donneurs de sang	250 €
- Club de l'amitié de Sainte Marie-aux-Chênes	700 €
- Amicale du personnel communal	1 600 €
- Prévention Routière	100 €
- U.N.S.S. Sainte Marie-aux-Chênes	320 €
- Coopérative Maternelle	150 €
- Projets pédagogiques Maternelle	225 €

Les crédits sont prévus au budget général 2014.

RESSOURCES HUMAINES

POINT N° 5 : RECRUTEMENT D'UN EMPLOI D'AVENIR

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emploi d'avenir » est entré en vigueur.

Institué par la loi n° 2012-1189 du 31 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Ces contrats peuvent être proposés, dans le secteur non marchand, par les collectivités territoriales sachant que l'État prend en charge 75% de la rémunération correspondant au SMIC et exonère les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune est donc minime.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante le recrutement d'un emploi d'avenir pour les fonctions d'agent technique à temps complet pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 2012-1189 du 31 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;

VU le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;

VU l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide pour les emplois d'avenir ;

- DÉCIDE d'adopter la proposition du Maire.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

TRAVAUX

POINT N° 6 : CONSTRUCTION D'UN HALL SPORTIF – SOUS-TRAITANCE

Le Maire informe l'assemblée délibérante du sous-traitant ci-dessous pour le marché relatif à la construction du hall sportif :

- LOT 2 - Charpente : COLICAPELA EMPRESA DE CONSTRUÇOES LDA de CORROIOS au Portugal (sous-traitant de 2nd rang) pour le levage de la Charpente. Pas de paiement direct.

POINT N° 7 : REQUALIFICATION DE LA CITÉ MINIÈRE SAINTE MARIE SECTEUR 2 : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Maire informe l'assemblée délibérante que, depuis la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'ensemble de la Cité minière Sainte Marie, des ajustements ont été faits, tant au niveau de la délimitation des secteurs qu'au niveau des estimations financières des travaux.

La bureau d'études YXOS a donc fait parvenir un avenant au marché de Maîtrise d'œuvre n° 2007-03-082, avenant portant le marché de 346 697,64 € TTC à 347 330,42 € TTC, soit une augmentation de 632,78 €, fractionné ainsi qu'il suit :

SECTEUR	ESTIMATION DES TRAVAUX (en € H.T.)	TAUX DE RÉMUNÉRATION	FORFAIT DE RÉMUNÉRATION (en € H.T.)	T.V.A. (en €)
1	1 838 810,43	5,20 %	95 618,14	18 741,16
2	1 105 638,00	5,20 %	57 493,18	7 069,54 + 4 284,82
3	2 630 185,69	5,20 %	136 769,65	27 353,93
TOTAL	5 574 634,12	5,20 %	289 880,97	57 449,45

Les crédits nécessaires sont prévus au budget général.

POINT N° 8 : REQUALIFICATION DE LA CITÉ MINIÈRE SAINTE MARIE SECTEUR 2 : TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX SECS

Concernant la requalification de la Cité Minière Sainte Marie secteur 2, le Maire informe l'assemblée délibérante que la Régie d'Électricité de Sainte Marie-aux-Chênes propose de prendre en charge tous les travaux relatifs aux réseaux secs, excepté l'éclairage public, afin de faciliter la coordination sur le chantier.

L'estimation de ces travaux, faite par le maître d'œuvre, se récapitule ainsi :

- Divers 3 250 € H.T.
- Réseau Basse Tension 197 038 € H.T.
- Réseau France Telecom 76 343 € H.T.
- Réseau Télédistribution 77 436 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer une convention avec la Régie d'Électricité de Sainte Marie-aux-Chênes convenant que la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réseaux secs, excepté l'éclairage public, sont dévolus à la Régie d'Électricité et que la mairie, en contrepartie, versera une participation sur plusieurs années.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget général.

POINT N° 9 : REQUALIFICATION DE LA CITÉ MINIÈRE SAINTE MARIE SECTEUR 2 : ACHAT DE CANDÉLABRES

VU les travaux relatifs à la requalification de la Cité Minière Sainte Marie s'étendant sur plusieurs rues réparties en trois secteurs ;

VU l'achat des candélabres du secteur 1 de la Cité Minière Sainte Marie chez BGLUM ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer une continuité esthétique entre le secteur 1 et le secteur 2 de la Cité Minière Sainte Marie ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE, pour le secteur 2 de la Cité Minière Sainte Marie, d'acquérir des candélabres identiques à ceux précédemment achetés pour le secteur 1, chez BGLUM.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget général.

POINT N° 10 : RÉFECTION DU BÂTIMENT BIBLIOTHÈQUE : ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Le Maire rappelle la délibération du 17 janvier 2014 évoquant la nécessité de procéder à une réfection du bâtiment de la bibliothèque, voire une restructuration complète, et l'autorisant à consulter un bureau d'études pour la faisabilité de l'opération.

Il informe que c'est le bureau d'études BETIB de LONGLAVILLE (54) qui se chargera de cette mission, pour un montant de 8 000 € H.T. correspondant à ses honoraires.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget général.

La secrétaire de séance,
Rachèle CADONA

**NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2014**

N° D'ORDRE DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
033/2014	Vote du Budget Primitif 2014
034/2014	Fiscalité Directe Locale 2014
035/2014	Octroi de subventions aux associations
036/2014	Recrutement d'un emploi d'avenir
037/2014	Construction d'un hall sportif – sous-traitance
038/2014	Requalification de la Cité Minière Sainte Marie secteur 2 : avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre
039/2014	Requalification de la Cité Minière Sainte Marie secteur 2 : travaux sur les réseaux secs
040/2014	Requalification de la Cité Minière Sainte Marie secteur 2 : achat de candélabres
041/2014	Réfection du bâtiment bibliothèque : étude de faisabilité

**SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2014**

**Le Maire,
Marcel KLAMMERS**

ORIGINAL SIGNÉ

Les adjoints,

WATRIN R.	
CADONA R.	
CAMPAGNOLO J.-L.	
CAYRE C.	
DARTIGUES M.	
FRANIA A.	
COVALCIQUE H.	

Les conseillers municipaux,

ALBANESE L.	
CRAPANZANO N.	
CUNY P.	
DOROSZEWSKI E.	
FIUMARA J.	
FLEURY V.	
HAJDRYCH N.	
MARTARELLO S.	
MULLER P.	
NEUBERT I.	
RAUBER J.	
STEFANIAK E.	
SUBTIL M.	
VEDEL C.	
WEBER G.	

